

N° 48/11.11

AVANCEMENT DES PLANIFICATIONS EN COURS DANS L'OUEST MORGIEEN

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1 PRÉAMBULE

Cette communication a pour but d'informer le Conseil communal de l'avancement des projets actuellement en cours de planification dans le secteur de l'Ouest morgien.

2 ETAT DES DOSSIERS

Plusieurs planifications et projets sont à l'étude dans le territoire Ouest morgien : plans partiels d'affectation Prairie-Nord/Eglantine, La Longeraie, Parc des Sports ; piscine couverte régionale au Parc des Sports, étude de faisabilité de l'acquisition d'une fraction de la parcelle N° 828 à Prairie-Sud suite à la motion déposée par M. le Conseiller communal Pierre Marc Burnand le 3 mars 2010, et prise en considération par le Conseil communal le 1^{er} décembre 2010.

Les projets relatifs à Prairie-Nord/Eglantine, La Longeraie et Prairie-Sud s'inscrivent dans le cadre de référence donné par le "Schéma directeur de l'Ouest Morgien", validé par la Municipalité le 26 janvier 2011. Ce schéma directeur pose des objectifs et principes en vue de la réalisation de quartiers exemplaires en termes de développement durable.

Dans le cadre des négociations avec l'Hoirie de Goumoëns, relatives à l'acquisition d'une partie de Prairie-Sud, il est apparu que les termes de la transaction sont conditionnés par l'indice d'utilisation du sol qui sera autorisé à Prairie-Sud. Compte tenu des nombreuses contraintes paysagères et patrimoniales, la détermination du Canton a été demandée en mai 2011 suivie de plusieurs contacts téléphoniques et séances entre la Direction de l'aménagement du territoire et développement durable et des représentants cantonaux. Lors de la séance qui s'en est suivie, le 29 août 2011, les représentants cantonaux ont indiqué qu'ils pourront prendre position, tant sur Prairie-Sud que sur les autres planifications de l'Ouest morgiens, uniquement lorsque les résultats de l'étude du Chantier 4 "Urbanisation et paysage", qui vient de démarrer sous l'égide de Région Morges, seront connus. L'objectif de cette étude est de mettre en place un concept de développement cohérent à l'échelle de la région, en portant une attention soutenue aux sites stratégiques dont fait partie intégrante l'Ouest morgien.

Or les planifications en cours sur le territoire communal ne sauraient être suspendues dans l'attente des conclusions et recommandations du Chantier 4 qui interviendront à fin 2012. En effet la Direction de l'aménagement du territoire et développement durable avait prévu de :

- Envoyer les PPA Prairie-Nord/Eglantine et Parc des Sports au Canton pour examen préalable en décembre 2011
- Envoyer le PPA La Longeraie au Canton pour examen préalable en été 2012
- Arrêter les termes d'une éventuelle promesse d'achat-vente avec les propriétaires de Prairie-Sud au plus tard en décembre 2011 afin de la soumettre ensuite au Conseil communal par voie de préavis

Lors de la séance précitée, une solution a été recherchée avec les représentants cantonaux afin de limiter autant que faire se peut les retards subis par les projets morgiens conséquemment à cette nouvelle planification régionale. Dans un courrier, adressé à la Municipalité le 23 septembre 2011, le Service du développement territorial rappelle la marche à suivre convenue entre les représentants communaux et cantonaux.

En substance, la solution retenue consiste à attribuer un mandat de coordination au mandataire du Chantier 4 dont l'objectif est de s'assurer, dans les meilleurs délais, que les développements prévus dans les PPA et projets de l'Ouest morgien concordent avec les orientations directrices relatives au développement régional qui émaneront de l'étude du Chantier 4.

En particulier, ce mandat de coordination doit assurer la cohérence entre les échelles territoriales communale et régionale, principalement sur les aspects fondamentaux des contraintes environnementales, paysagères et patrimoniales, des densités préconisées, de la mobilité et de l'accessibilité aux sites.

Un groupe de coordination spécifique intégrant les services cantonaux directement concernés, Région Morges, l'ARCAM et la Ville de Morges a été constitué pour le pilotage du mandat.

Parallèlement, une offre a été demandée au groupement Verzone&Woods/Urbaplan (mandataire du chantier 4). Il ressort de l'offre que des résultats seront disponibles au plus tôt courant janvier 2012.

Le montant nécessaire à cette étude s'élève à CH 29'000.00 TTC. Il sera prélevé sur le compte "Etudes ponctuelles" N° 42100.3185.05 de la Direction aménagement du territoire et développement durable. Ce dernier se trouvera en dépassement, dès lors que ce mandat ne pouvait être prévu.

Cependant, le SELT nous a informés que le mandat de coordination pourra bénéficier de subventions cantonales au titre de la LADE. Le moment venu, demande officielle sera adressée au SELT.

Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente communication.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 31 octobre 2011.

la syndique

le secrétaire

Nuria Gorrite

Giancarlo Stella

Communication présentée au Conseil communal en séance du 9 novembre 2011.